

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 147 (2002)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Comment concilier la formation militaire et la formation académique?  
**Autor:** Steinauer, Paul-Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346242>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Comment concilier la formation militaire et la formation académique?

Il y a une trentaine d'années, deux jeunes Fribourgeois préparaient leur licence en droit à l'Université de Fribourg. L'un s'appelait Jacques Dousse et est devenu commandant de corps et chef des Forces terrestres. L'autre est devenu plus modestement lieutenant-colonel d'infanterie et recteur de l'Université de Fribourg. Tous deux, par des voies sans doute très différentes, avaient réussi à concilier formation militaire et formation académique. Mais le contexte n'était pas celui d'aujourd'hui; du côté de l'armée comme de celui de l'université, les conditions étaient fort différentes de celles qui prévalent aujourd'hui.

■ Lt-col Paul-Henri Steinauer<sup>1</sup>

Comment, aujourd'hui et plus encore demain, concilier la formation militaire et la formation académique? Poser la question du «comment», c'est admettre implicitement qu'il y a un intérêt à pouvoir mener de front ces deux formations. C'est par là que je voudrais aborder le sujet car, évidemment, plus cet intérêt est grand, et plus cela vaut la peine de veiller à ce que les deux types de formation restent conciliables.

### Quelques chiffres

Commençons par quelques chiffres qui permettront de mesurer l'importance du problème, aussi bien pour l'armée que pour les universités. Je présenterai ces chiffres, comme le reste de mon exposé, en me plaçant d'emblée dans la pers-

pective d'Armée XXI, telle qu'elle a été présentée dans le Plan directeur soumis aux Chambres en automne dernier par le Conseil fédéral.

Il y a chaque année en Suisse environ 84400 personnes ayant 20 ans, dont environ 43000 hommes. Chaque année, quelque 18000 jeunes entreprennent des études universitaires dans notre pays. Ce chiffre inclut les femmes ainsi que les étrangers qui viennent étudier chez nous. Si l'on ne retient que les hommes de nationalité suisse, le nombre de débutants est d'environ 6300. Parmi eux, 4500 effectuent leur école de recrues. Pour les besoins de l'Armée XXI, il est prévu de recruter chaque année 20000 hommes, parmi lesquels il faudra sélectionner 5000 cadres, dont 4000 deviendront sous-officiers et sous-officiers supérieurs et 1000 (peut-être un peu plus) deviendront officiers.

Actuellement, les universitaires représentent environ 20% des élèves dans les écoles de sous-officiers, le tiers dans les écoles d'officiers. Si l'on applique ces chiffres aux effectifs prévus pour l'Armée XXI, cela représenterait chaque année environ 800 sous-officiers et 300 à 400 officiers. On peut enfin noter au passage que le pourcentage d'universitaires dans les écoles d'état-major est encore plus élevé, puisqu'il ne se situe pas loin de 50%.

Pour chacun des deux partenaires, armée et université, le pourcentage des personnes concernées par le cumul des deux formations est minoritaire, mais pas négligeable. S'agissant des recrues, il représente, côté armée, un petit quart de l'effectif et, côté université, un gros quart d'une volée annuelle. Pour les sous-officiers et officiers, le pourcentage se situe, côté armée, entre 20 et 30%, alors

<sup>1</sup>Professeur de droit et recteur de l'Université de Fribourg. Dernière incorporation militaire à l'état-major du corps d'armée de campagne 1. Il s'agit de l'exposé présenté lors du rapport annuel de la brigade de forteresse 10, le 8 février 2002, dont nous avons voulu garder le style oral. Les données concernant les services dans l'Armée XXI sont celles qui étaient à disposition au début février 2002.

qu'il n'est, côté université, que de 5 à 7%, même de 2 à 3% si l'on ne retient que les officiers. L'intérêt n'est dès lors pas le même pour l'armée et pour les universités! Il est à l'évidence bien plus grand du côté de l'armée, du moins en ce qui concerne les cadres. A cela s'ajoute que l'armée peut tirer profit de la formation académique de ses cadres jusqu'au terme de leur parcours militaire, alors qu'il en va tout autrement pour l'université puisque, à quelques exceptions près, les étudiants la quittent au terme de leurs quatre ou cinq ans de formation.

L'université ne profite donc pas elle-même des avantages éventuels d'une formation militaire de ses étudiants. C'est en réalité la société toute entière qui en profite, en particulier les employeurs et tous ceux qui bénéficieront ultérieurement des compétences conférées par la formation militaire. Cela explique sans doute que l'intérêt des universités à gérer ce problème est moins grand que celui de l'armée. C'est en réalité plutôt l'Etat, représentant de l'ensemble de la société, qui a intérêt, avec l'armée, à favoriser le cumul des formations. Il le fait d'ailleurs, notamment par les compensations financières accordées à ceux qui font des services d'avancement.

## Intérêt de la formation militaire pour les universitaires

Il y a intérêt, pour l'armée et la société en général, à favori-



*Une école de recrues de 21 semaines ne désavantage-t-elle pas gravement les étudiants?...*

ser le cumul des formations militaires et académiques. L'apport de la formation de cadre militaire, en complément d'une formation académique, me paraît double: d'une part la pratique de la conduite, d'autre part le sens de la mission. A de rares exceptions près, la formation académique n'apprend pas à commander ou plutôt à conduire. Quel que soit le niveau de conduite à l'armée, les connaissances et, surtout, l'expérience acquise dans ce domaine sont un atout précieux pour tout universitaire. Même s'ils s'exercent dans des contextes très différents, dont il faut naturellement tenir compte, les mécanismes fondamentaux de la conduite militaire sont parfaitement transposables dans la conduite civile.

La formation de cadre militaire apporte encore un second élément, à mon sens aussi essentiel que le premier, même

s'il est peut-être moins visible. C'est la formation de la personnalité qui résulte du sens de la mission et de la fidélité à la mission reçue. C'est ce qui fonde la confiance du supérieur dans ses subordonnés, cette certitude qu'ils s'emploieront avec une totale loyauté à mettre en œuvre les décisions prises.

## Intérêt de la formation académique pour les cadres militaires

Que la formation de cadre militaire soit un plus pour un universitaire me paraît ainsi évident. Mais qu'apporte la formation académique aux cadres militaires? Cette formation repose sur de solides connaissances scientifiques dans le domaine étudié, mais elle ne s'arrête pas là. L'universitaire doit

pouvoir prendre du recul par rapport à ses connaissances, en comprendre les fondements, pouvoir les situer dans l'histoire et dans l'espace, de façon à ne pas en être prisonnier, à être en mesure de s'adapter et de renouveler ses connaissances. Un accent est aussi mis sur la maîtrise de la méthode scientifique, sur le développement de l'esprit critique qui permet de prendre de la distance et d'ouvrir de nouvelles perspectives, sur les compétences sociales aussi, telle que l'habitude de communiquer et de travailler en équipe.

Je suis convaincu que ces qualités d'autonomie dans la réflexion, de rigueur scientifique, d'adaptabilité et d'esprit critique sont bienvenues dans les fonctions de cadres militaires, de même qu'elles le sont dans beaucoup de fonctions civiles. En outre, comme les universitaires sont souvent appelés à prendre des responsabilités dans la vie civile, la présence de certains d'entre eux parmi les cadres de l'armée contribue à renforcer les liens entre celle-ci et les décideurs de la vie civile, ce qui ne peut que mieux encore ancrer l'armée dans la société.

### Concilier deux formations exigeantes

Aussi bien l'armée que la société ont un intérêt à ce qu'un certain nombre de personnes puissent acquérir à la fois une formation académique et une formation de cadre militaire. Cela va de moins en moins tout seul ! Chacune de ces deux for-

## Nouvelles structures d'études européennes

La «Déclaration de Bologne» date de juin 1999 et émane de 29 ministres européens de l'éducation nationale, dont le représentant de la Suisse. Elle exprime la volonté commune de ces responsables politiques de renforcer le système universitaire européen face à la concurrence mondiale, notamment à celle des Etats-Unis et des pays asiatiques. Dans ce but, la «Déclaration de Bologne» propose l'introduction dans toute l'Europe de la même structure d'études, fondée sur trois grades universitaires :

- un premier diplôme, après environ trois années d'études (niveau *bachelor* européen),
- un deuxième diplôme, qui exigera une à deux années d'études supplémentaires (niveau *master* européen),
- le doctorat (qui exige environ trois années de plus).

Pour assurer la transparence entre ces diplômes, la «Déclaration de Bologne» recommande l'utilisation systématique des «crédits d'études», c'est-à-dire d'une unité de mesure qui permet de comparer les formations les unes aux autres. Il est admis qu'un crédit d'études équivaut à environ 30 heures de travail pour l'étudiant et qu'une année d'études équivaut à quelque 60 crédits, soit 1800 heures. L'effort demandé à chaque étudiant dans chaque branche (cours et travail personnel inclus) peut ainsi être chiffré et comparé à ce qui est exigé dans les autres branches, dans d'autres formations, en Suisse et en Europe. La Suisse a décidé de s'associer à ce système. La Confédération ainsi que les cantons sont en voie d'adopter les principes d'une nouvelle structure d'études :

- Premier diplôme universitaire: 180 crédits (formation scientifique de base dans le domaine étudié), niveau *bachelor* européen.
- Deuxième diplôme: 90 à 120 crédits (approfondissement de la formation et de la méthode scientifiques), niveau *master* européen.
- Troisième diplôme: travail scientifique personnel approfondi (doctorat).

Le premier et le deuxième diplômes équivalent ensemble à la licence actuelle, dont le niveau correspond à peu près, en terme de crédits d'études, à ce qui est prévu pour pouvoir obtenir un *master* européen. Les premières formations de ce type ont débuté cette année et il est prévu qu'avant 2010, l'ensemble des formations universitaires suisses (écoles polytechniques fédérales et universités) soient structurées selon ce nouveau système. Le rythme universitaire annuel ne sera pas touché par cette réforme. Il restera donc de 2 semestres égaux de 14 semaines, entrecoupés d'une pause de 4 à 6 semaines à la fin du semestre d'hiver et d'une pause de 18 à 20 semaines en été. Le début de l'année académique restera fixé à la troisième semaine d'octobre.





*Ces étudiants ne chercheront-ils pas tous les moyens pour échapper au service militaire ?*

mations est longue et exigeante et se déroule dans un contexte où la concurrence est de plus en plus vive. Dès lors, les avantages individuels que peut représenter pour un universitaire la formation de cadre militaire ne sont recherchés que s'il est possible de concilier sans trop de difficultés les étapes de la formation militaire avec celles de la formation académique.

C'est ce que j'aimerais voir dans la perspective d'Armée XXI, en examinant si le système envisagé est de nature à encourager ou, au contraire, à freiner la double formation académique et militaire. La question se pose à un moment où, non seulement l'armée change ses modalités de formation, mais où l'ensemble des universités modifient aussi leurs structures d'études. En effet, un vaste mouvement de restructuration des études universitaires se développe actuellement dans toute l'Europe, suite à ce que l'on

a appelé la «Déclaration de Bologne».

### **Les principes de la formation militaire selon Armée XXI**

Les étudiants vont avoir à placer leurs périodes de formation militaire, écoles de recrues ou de cadres et cours de répétition, dans un nouveau contexte universitaire qui ne sera pas moins exigeant que le système actuel. Il sera plus structuré, avec des examens en principe à la fin de chaque année, ce qui ne facilitera pas les longues absences. Parallèlement, le projet Armée XXI raccourcit la durée de l'obligation de servir et concentre la formation initiale et les six cours de répétition prévus pour les soldats entre 20 et 26 ans. On voit alors immédiatement une première difficulté pour les universitaires : ils vont devoir concilier dans cette seule période de six ans l'ensem-

ble de leur formation académique et l'ensemble de leurs obligations militaires.

Par ailleurs, le concept de la formation militaire serait profondément modifié, puisqu'il est prévu de renoncer au principe selon lequel chaque cadre passe par toutes les étapes de la formation. Il est prévu en effet qu'au terme d'une période de sept semaines, on sélectionne, d'une part les recrues qui deviendront sous-officiers et qui poursuivront leur formation dans ce but, d'autre part les recrues qui deviendront officiers et qui entreront directement à l'école d'officiers.

### **L'école de recrues de 21 semaines**

La formation des soldats (l'école de recrues) devrait durer 21 semaines et être suivie, soit de six cours de répétition de 19 jours, soit d'un engagement immédiat prolongé (selon la nouvelle formule dite de «service long» d'une durée unique de 10 mois). Il est prévu d'avoir chaque année trois écoles de recrues, débutant respectivement en juillet, en novembre et en mars. L'étudiant devra donc choisir d'abord entre ces trois écoles puis, s'il veut faire ses six cours de répétition ou s'il préfère un service long (apparemment, c'est le soldat qui pourra choisir entre les cours de répétition et le service long, vraisemblablement déjà lors du recrutement, et l'on s'attend à ce qu'environ 20% des recrues (environ 3000) préfèrent la solution du service long). Ce service long ne sera cependant pas possible dans toutes les armes.

La variante la plus vraisemblable est que l'étudiant qui termine sa maturité début juillet commence aussitôt son école de recrues. Alors qu'actuellement, cette solution est idéale, puisque l'école de recrues se termine à la reprise de l'Université fin octobre, la recrue de l'Armée XXI sortira de l'école peu avant Noël et aura donc perdu 9 des 14 semaines du se-

mestre d'hiver (plus des trois cinquièmes!), ce qui est énorme et probablement très difficile, voire impossible à rattraper dans certaines disciplines. Que fera-t-il alors? Peut-être un service long, qui lui coûtera certes son année d'études, mais qui le débarrassera de ses obligations militaires. La solution sera en tout cas attrayante, si l'on sait que l'année universitaire est de

toute façon compromise et que, pratiquement, les six cours de répétition devraient être accomplis durant la formation universitaire. Les deux autres écoles de recrues envisagées (celle débutant en novembre et celle commençant en mars) ne présentent pas vraiment d'intérêt pour les étudiants, puisqu'elles leur font pratiquement perdre toute une année universitaire. Tout au plus pourraient-elles être aussi combinées avec un service long, encore que pour l'école de printemps, cette solution pourrait même compromettre une seconde année universitaire.

Force est donc de constater que la solution actuellement proposée pour l'Armée XXI n'est pas favorable aux étudiants, pour ne pas dire qu'elle leur est franchement défavorable. Elle fera sans doute perdre une année à beaucoup d'entre eux et ceux-là devraient probablement choisir le service long, pour être libérés de leurs obligations militaires pour la suite de leurs études.

## La formation des cadres

Cette situation va-t-elle inciter plus d'étudiants à investir dans la formation militaire et à s'engager dans une formation de sous-officier ou d'officier? La formation de sous-officier peut d'abord se faire selon le modèle court prévu dans certains cas particuliers, lorsque l'activité militaire est très proche de l'activité civile, par exemple pour les cuisiniers de troupe. Cette formation dure aussi 21 semaines et peut donc être



*Ce lieutenant d'infanterie, combien de semestres aurait-il «perdu» pour effectuer ses services dans l'Armée XXI?*

appréciée comme les écoles de recrues. Quant à la formation du sous-officier selon le modèle ordinaire, elle durera un peu plus de 9 mois consécutifs et coûtera donc à l'étudiant une année universitaire. A cela s'ajoute que l'heureux élu devra faire encore six, peut-être huit cours de répétition, dont quatre à cinq tomberont pendant sa formation académique. Inutile de dire que l'on ne va pas se presser au portillon! Là aussi le «prix» à payer sera beaucoup plus élevé qu'actuellement, où il est encore possible de devenir sous-officier sans perdre une année d'études.

Faut-il alors plutôt tenter de devenir officier? La formation dure 53 semaines. Elle fait, bien sûr, perdre une année, mais comme c'est aussi le cas de celle de sous-officier, peut-être y aura-t-il là une incitation indirecte à devenir officier car, ensuite, sauf pour ceux qui veulent poursuivre leur carrière militaire, le nombre de cours de répétition ne sera probablement (mais ce n'est pas encore sûr) pas plus élevé que pour les sous-officiers.

#### Bilan

En définitive, l'étudiant sera placé devant le choix suivant. S'il veut avoir une petite chance (et encore) de ne pas perdre une année d'études, il devra absolument éviter toute proposition d'avancement et faire ses six cours de répétition annuels. Toute autre solution lui coûtera une année d'étude. Moyennant quatre bons mois supplémentaires juste après son école de recrues, le service long mettra un terme à ses obligations mili-

taires. Une durée à peine plus courte en fera un sous-officier (filière ordinaire), mais avec l'obligation de faire encore six à huit cours de répétition. Enfin, s'il ajoute encore 3 mois et demi, il pourra devenir officier, avec au minimum 8 cours de répétition devant lui.

Pour les officiers, ce système ne me paraît pas trop grave, même s'il est moins souple que le système actuel. Aujourd'hui déjà, il n'est pas facile de devenir lieutenant sans perdre une année d'études et le système préconisé a au moins l'avantage d'éviter la répétition de longues périodes de service militaire durant les études. Les officiers sont en outre des volontaires qui font un choix supposant une forte motivation et qui reçoivent aussi en retour de l'armée une formation de grande valeur.

Le nouveau système me paraît en revanche poser beaucoup plus de problèmes pour le sous-officier (formation ordinaire), car le sacrifice qui lui est demandé (perdre une année) est véritablement très grand, à mon avis trop grand.

La durée de 21 semaines pour l'école de recrues me paraît aussi difficilement acceptable du point de vue universitaire. S'il était encore possible de rattraper sans trop de difficulté le retard de quelques semaines provoqué par l'ancienne école de recrues de 17 semaines, cela devient vraiment problématique avec une école de recrues de 21 semaines. Les universités pourraient certes organiser des cours de rattrapage pour les étudiants sortant des écoles de

recrues, mais je doute qu'elles en aient les moyens, car la mise sur pied de tels cours serait très compliquée vu la variété des voies d'études universitaires. Dès lors, si l'on n'y prend pas garde, les étudiants suisses astreints au service militaire seront gravement défavorisés par rapport à leurs collègues, hommes et femmes, qui n'ont pas à servir leur pays. Cela ne peut que les pousser à chercher à échapper à ces obligations, ce qui n'est ni dans leur intérêt ni dans l'intérêt du pays.

Le nouveau système pourrait aussi conduire à ce qu'un pourcentage important de jeunes suisses ne commencent leurs études universitaires qu'à 21 ans, alors que, dans beaucoup de pays d'Europe, les étudiants sont, à cet âge, déjà en passe d'achever leur formation académique. Cela ne tient certes pas seulement à notre système de milice, mais aussi à l'âge d'entrée à l'école primaire et à la durée de notre formation primaire et secondaire. Mais il n'est pas indispensable de retarder encore l'entrée dans la formation académique pour les besoins du service militaire, car cela constitue pour les jeunes suisses un lourd handicap sur le marché international du travail.

### Vers la recherche de solutions

La réflexion sur le nouveau système de formation militaire devrait se poursuivre en vue d'aménager des modalités permettant de mener en parallèle la formation militaire et une formation académique, cela



aussi dans l'intérêt de l'armée. La solution la meilleure du point de vue universitaire serait évidemment de revenir à une école de recrues de 16, voire de 17 semaines. Je peux simplement faire état ici d'un article qui a paru récemment dans la *Neue Zürcher Zeitung*<sup>2</sup>. L'auteur, colonel EMG et commandant de régiment, considère qu'une réduction de l'école de recrues à 18, même à 15 semaines serait sans autre possible car, selon lui, les semaines supplémentaires sont en réalité destinées à permettre la formation des futurs commandants d'unité et de corps de troupe et cette formation pourrait être organisée autrement.

Pour le cas où la durée de l'école de recrues serait maintenue à 21 semaines, je n'ai pas, en l'état, de solutions miracle à proposer, mais un aménagement devrait en tout cas être prévu. Il devrait en effet être possible pour les étudiants de retarder l'instruction en formation (IFO) qui termine une école de recrues et de faire cette formation au terme d'une autre école, notamment à la fin de celle de printemps. L'étudiant pourrait ainsi achever la première partie de son école de recrues d'été en octobre et accomplir les sept dernières semaines lors de l'école de printemps suivante, soit en juillet et août de l'année suivante. Le même système devrait prévaloir pour les formations courtes de sous-officiers. Un système analogue, même s'il est certainement plus compliqué à mettre en place, devrait être étudié pour les formations ordinaires

de sous-officiers, car il est difficilement justifiable de faire perdre une année d'études pour acquérir une telle formation.

Pour conclure, je voudrais lancer un appel pour que la réflexion se poursuive au sein des autorités politiques et mili-

taires sur ces différentes questions, car elle est dans l'intérêt bien compris, aussi bien des jeunes qui seront confrontés à ces problèmes que de l'armée et de la société toute entière.

**P.-H.S.**

### **P.S.**

Depuis le moment où cette conférence a été tenue (8 février 2002), la situation a évolué puisque le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur d'une école de recrues de 18 semaines. C'est une bonne nouvelle pour les futurs étudiants qui auront à concilier leur école de recrues et leur entrée à l'université. Comme l'école de recrues durerait tout de même trois semaines de plus qu'actuellement, il faudrait vraiment veiller à ce qu'elle commence le plus tôt possible en juillet, afin de réduire au minimum le retard pris au début de l'année académique.

Il est aussi acquis que, si la durée de l'école de recrues devait malgré tout être de 21 semaines, elle pourrait être divisée en deux parties pour éviter qu'elle empiète trop sur l'année académique. C'est également une bonne chose.

Reste le cas de la formation ordinaire des sous-officiers qui me paraît l'un des points le plus délicats du nouveau système proposé. A-t-on vraiment besoin de 37 semaines pour former un sous-officier? A condition de soigner la procédure préalable de sélection, de réduire au minimum la période d'école de recrues commune pour tous les militaires et d'axer la formation des sous-officiers exclusivement sur ce qui est nécessaire à leur future fonction, il devrait être possible de prévoir pour la formation des sous-officiers la même durée que pour la formation des soldats. Cela rendrait la formation de sous-officier vraiment attractive, y attirerait les meilleurs et accroîtrait fortement la motivation. Ce modèle mérite au moins d'être étudié à fond, car il permettrait aussi d'éviter aux étudiants engagés dans une formation de sous-officier d'avoir à étaler celle-ci sur deux ou trois ans pour ne pas être trop retardés dans leurs études.

**P.-H.S.**

<sup>2</sup>P. L. Lustenberger: «Längere RS - Risiko für das Milizsystem», NZZ, 31 janvier 2002, p. 17.